



Extrait du registre des délibérations
du Conseil de la Communauté de
Communes Touraine Vallée de l'Indre

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 12 MAI 2022

N°D2022_079

**OBJET : REVERSEMENT DE LA SUBVENTION 2020-2021 ATTRIBUEE PAR LA
REGION CENTRE-VAL DE LOIRE AU PROFIT DES COMMUNES
BENEFICIANT D'ACCOMPAGNATEURS DANS LES TRANSPORTS
SCOLAIRES**

Date de convocation : le 6 mai 2022
Nombre de conseillers en exercice : 55
Nombre de conseillers présents : 35
Nombre de conseillers représentés : 11
Nombre de conseillers votants : 46

Le douze mai deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à Sorigny, sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON.

Conseillers communautaires présents :

Monsieur Eric LOIZON Président, Mesdames Monique ARCHAMBAULT, Marie-Annette BERGEOT, Delphine BERRING, Bénédicte BEYENS, Agnès BUREAU, Christel DUCLOS, Anne-Sophie FERNANDES, Sylvia GAURIER, Sylvie GINER, Aline JASNIN, Marlène LABRUNIE, Stéphanie LEFIEF, Sandrine PERROUD, Katia PREVOST, Sylvie TESSIER, Béatrice TILLIER, Messieurs Joël BADILLER, Fabien BARREAU, Olivier BOUISSOU, Franck CHARTIER, Stéphane de COLBERT, Frédéric DUPEY, Patrice GARNIER, Jean-Christophe GASSOT, Jean-Jacques GAZAVE, Laurent GUENAULT, Alain JAOUEN, Pierre LATOURRETTE, Didier LAUMOND, Philippe MASSARD, Jean-Michel PAGÉ, Laurent RICHARD, Eric RIVAL, Alexandre TRUISSARD.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Nathalie BERTON donne pouvoir à Jean-Christophe GASSOT
Jérôme BIROCHEAU donne pouvoir à Stéphane de COLBERT
Olivier COLAS-BARA donne pouvoir à Sylvie GINER
Romain DEGUFFROY donne pouvoir à Marlène LABRUNIE
Isabelle DELACÔTE donne pouvoir à Eric LOIZON
Michelle DUVAULT donne pouvoir à Frédéric DUPEY
Frédéric GRILLET donne pouvoir à Bénédicte BEYENS
Séverine HEFTI-BOYER donne pouvoir à Olivier BOUISSOU
Josiane LE BRONEC donne pouvoir à Patrice GARNIER
Patrick MICHAUD donne pouvoir à Laurent GUENAULT
Sophie SEIGNEURIN donne pouvoir à Eric LOIZON

Conseillers communautaires absents excusés :

Valérie ANDRÉ, Dominique BEAUCHAMP, Jean-Luc CADIOU, Eric DELHOMMAIS, Emmanuel DUFAY, Alain ESNAULT, Patrick NATHIE, Alain PATRICE, James RIO.

Secrétaire de séance : Olivier BOUISSOU

Une convention de délégation de compétence d'organisation des transports scolaires a été signée le 31 juillet 2017 entre la Région Centre-Val de Loire et les organisateurs de second rang.

La Région Centre-Val de Loire a versé une subvention d'un montant de 4 200 € à Touraine Vallée de l'Indre, à hauteur de 30 € par élève de maternelle transporté en 2020-2021.

Il convient donc de reverser la subvention perçue aux communes mettant à disposition un accompagnateur pour le transport scolaire.

Les communes d'Esvres-sur-Indre, Monts et Veigné ne s'inscrivant plus dans ce dispositif étant donné que le service est assuré par des agents de Touraine Vallée de l'Indre, il est proposé que la Communauté de communes conserve le reliquat de la subvention non reversé à ces trois communes, soit un montant de 1 440 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 7.3 de la convention de délégation de compétence d'organisation de transports scolaires établie entre le Conseil Régional Centre-Val de Loire et les Autorités Organisatrices de transport de second rang ;

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le reversement de la subvention selon la répartition suivante :

COMMUNES	NB D'ENFANTS DE MATERNELLES INSCRITS	SOMME A REVERSER
ARTANNES-SUR-INDRE	8	240 €
CHEILLE	12	360 €
LIGNIERES-DE-TOURAINNE	27.5	825 €
LA CHAPELLE AUX NAUX	27.5	825 €
THILOUZE	2	60 €
Regroupement Pédagogique Intercommunal Rivarennnes, Rigny-Ussé et St-Benoit la Forêt	15	450 €
TOTAL A REVERSER		2 760 €

Pour extrait conforme,

